

Contrat de prestation mariage

1/2

Mariage de M. Et Mme.....

Adresse :

Téléphone :

Date de la prestation :

Lieu de la prestation :

Nombre approximatif de convives :

(Le nombre définitif s'établit à 8 jours de la date du mariage, il ne pourra en aucun cas être modifié par la suite)

Apéritif : Oui Non

Nombre de repas adultes :

Nombre de repas enfants :

Date :

Signatures (précédées de la mention « Lu et approuvé ») :

Traiteur

Clients

A régler : Acompte de 30% par chèque ou espèces, le solde étant à régler 8 jours avant le mariage.

Conditions réglementaires

2/2

Réservation

Le règlement d'un acompte de 30% sera sollicité, le solde sera payé huit jours avant la réception. En cas d'annulation, l'acompte sera remboursé uniquement si celle-ci intervient deux mois avant la date prévue.

Le nombre de convives ferme et définitif devra être mentionné 8 jours avant la date du mariage. Celui-ci correspondra au nombre facturé, tous les frais ayant été engagés à cette date.

Le lieu de la réception : Pour un mariage en extérieur de la salle

Les tables et les chaises devront être disposées en place dans l'après-midi afin d'installer le nappage et la vaisselle.

La salle de location devra disposer d'un espace « cuisine » avec prises électriques, eau et éclairage et en état de propreté afin d'assurer une prestation conformément à la réglementation hygiène.

Le nettoyage n'étant pas inclus dans notre prestation.

La vaisselle et le matériel

La vaisselle est mise à disposition ainsi que les serviettes en tissu, les chandeliers et autres éléments de décoration. Toute détérioration sera facturée.

Le service est prévu jusqu'à 2h du matin.

Dans le cas où la machine à café, les tasses et sous-tasses ainsi que les coupes à champagne mises à disposition restent en fin de soirée, elles devront être restituées le lendemain impérativement.

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :